Image not found or type unknown

Feuille de présence lors d'une AG de copropriétaires

Par **Mimiannie**, le **02/04/2014** à **17:45**

Bonjour,

Le syndic doit -il joindre la feuille de présence à chaque copropriétaire lors de l'envoi du procès-verbal d'une assemblée générale de copropriétaires ?
Je vous remercie.
Annie Hennel

Par **pieton78**, le **02/04/2014** à **19:28**

Bonjour,
La feuille de présence n'est pas à joindre obligatoirement.
Par contre le syndic ne peut pas la refuser, encore que s'il vous la refuse, que faire? : rien!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés